



POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS, DES ENGAGEMENTS POUR LA PHILANTHROPIE

Septembre 2021

TABLEAU SOMMAIRE



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ... →

... POUR ALLER PLUS LOIN →

DEUX RÈGLES DE BASE

1

AFFIRMER UN RÔLE DISTINCT ET COMPLÉMENTAIRE À CELUI D'AUTRES ACTEURS, DONT L'ÉTAT

- Se doter d'orientations et prendre des engagements en cohérence avec ce qui relève des contributions singulières de la philanthropie.

- Lorsque pertinent, rappeler dans ses communications les limites de sa contribution en tant que fondation et souligner la distinction à maintenir entre celle-ci et le rôle de l'État et des services publics.

2

RENDRE COMPTE DE SON ACTION AUPRÈS DU PUBLIC ET FAIRE PREUVE D'UN ENGAGEMENT CONTINU À EN AMÉLIORER L'IMPACT ET LA COHÉRENCE

- Rendre publiquement disponible les informations pertinentes portant sur :
 - la mission et les activités de notre fondation;
 - sa gouvernance et le mode de fonctionnement pour solliciter et octroyer des dons ou des subventions.

- Se doter de moyens pour dégager une appréciation critique des activités et des effets de la fondation dans son milieu, moyens d'appréciation qui reflètent et sont en adéquation avec les intentions et la philosophie d'action de la fondation;

- Partager et réfléchir sur les constats et les leçons dégagés de cet exercice d'appréciation, à l'interne mais également avec les organismes donataires, les partenaires et d'autres parties prenantes en vue d'identifier les adaptations ou les prochaines pistes à considérer.



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ... →

... POUR ALLER PLUS LOIN →

TROIS PRINCIPES DE COHÉRENCE

PRINCIPE N°1

VEILLER À CE QUE LA MISSION, LES VALEURS ET LES PRIORITÉS DE SOUTIEN DE NOS FONDATIONS SOIENT EN COHÉRENCE AVEC UNE ORIENTATION REDISTRIBUTIVE

- Porter une attention à ce que l'ensemble des programmes et initiatives soutenus génèrent des bénéfices pour les personnes et les groupes plus vulnérables, même lorsque ceux-ci ne sont pas ciblés de façon particulière.

Et/ou

- S'intéresser de façon prioritaire aux besoins des personnes et des groupes les plus vulnérables, et soutenir des programmes ou des initiatives qui agissent sur les conditions de vie, l'inclusion sociale et la sortie de pauvreté

- Soutenir des programmes, des initiatives ou des campagnes portés par des organismes de la société civile qui cherchent à agir sur certains déterminants des inégalités économiques et sociales, par exemple :

- des comportements et des normes sociales;
- des pratiques et des règles du marché.

- Mobiliser son pouvoir d'influence pour amplifier le rayonnement de ces efforts du terrain.



TROIS PRINCIPES DE COHÉRENCE

PRINCIPE N°2

ADOPTER DES PRATIQUES VISANT À DISTRIBUER LE POUVOIR DONT NOUS DISPOSONS EN TANT QUE FONDATIONS ET DE MIEUX LE METTRE AU SERVICE DES GROUPES ET DES COMMUNAUTÉS QUE NOUS CHERCHONS À SOUTENIR, ET EN PARTICULIER CEUX QUI MÈNENT DES EFFORTS POUR TRANSFORMER LES CONDITIONS QUI LES EXCLUENT ET LES MARGINALISENT.

ADOPTER UNE POSTURE D'OUVERTURE ET DE CONFIANCE ENVERS LES ORGANISMES ET LES COMMUNAUTÉS SOUTENUS :

- Offrir du financement pluriannuel, et autant que possible sans en diriger l'affectation; soutenir les frais nécessaires au bon fonctionnement des organismes.
- Simplifier le processus de demande et les exigences de reddition de compte afin de réduire la place qu'ils prennent dans la charge de travail des organismes.
- Là où possible, travailler avec d'autres bailleurs de fonds pour harmoniser des aspects des processus de demande et des exigences de reddition de compte de chacun.
- Solliciter des rétroactions sur nos pratiques de la part des organismes et des communautés soutenus, et rendre compte de comment elles ont été prises en compte.

S'OUVRIRE À DÉMOCRATISER DES PRATIQUES DE LA FONDATION

- Mettre en place des mécanismes de consultation, de participation et de rétroaction afin de recueillir les expériences et les préoccupations des communautés desservies, avec une attention particulière pour la participation et l'écoute des personnes et des groupes marginalisés.
- Viser une représentation de ces diverses voix sur les instances internes de la fondation (CA, comité ou conseil avisé, comités d'analyse et de recommandation).
- Expérimenter des mécanismes de transfert du pouvoir décisionnel sur l'octroi des dons ou subventions envers des instances composées de membres des communautés ou de représentants des groupes qu'on cherche à soutenir, tout en évitant de créer des situations de conflit d'intérêt.

CHERCHER À ÉLEVER LA VOIX DES COMMUNAUTÉS QU'ON CHERCHE À SOUTENIR

- Soutenir des stratégies d'organisation communautaire et de mobilisation citoyenne qui visent à accroître l'accès au pouvoir et la capacité de représentation politique des segments plus vulnérables de la population.
- Soutenir le développement des capacités en matière de plaidoyer et d'influence politique des organismes qui interviennent auprès de communautés vulnérables ou marginalisées.
- Soutenir directement des activités de plaidoyer, de représentation et de dialogue portées par des organisations de la société civile et visant à :
 - contribuer au débat public concernant les inégalités et leurs effets;
 - promouvoir des options politiques pouvant réduire les inégalités.



PRINCIPE N°3

INVESTISSEMENTS : SOUTENIR DES PRATIQUES QUI RÉDUISENT OU QUI ATTÉNUENT LES INÉGALITÉS, ET DÉSINVESTIR DES PRATIQUES QUI LES ACCROISSENT.

- Se doter d'une politique de placement qui intègre l'investissement responsable et les critères ESG à la gestion de portefeuille.
- Se joindre à des mouvements d'investisseurs responsables soucieux d'agir pour infléchir les inégalités, s'informer sur les leviers disponibles et orienter ses choix d'investissement en conséquence.
- Mobiliser une partie de son capital comme levier en appui à la mission ; investir dans des initiatives d'économie sociale et solidaire qui : offrent des alternatives aux iniquités du marché, qui favorisent la création de ressources collectives, ou qui améliorent la situation financière et sociale des moins nantis.
- Adopter une approche proactive auprès des gestionnaires d'actifs afin que ceux-ci adoptent les meilleures pratiques en termes d'investissement responsable, ou devenir soi-même actionnaire engagé: s'associer à des démarches de dialogue auprès d'entreprises, déposer des résolutions d'actionnaire.
- Adopter ou élaborer des outils permettant de mesurer les retombées de son portefeuille sur les inégalités sociales et économiques.
- Participer au développement et à l'expérimentation de nouvelles pratiques de mobilisation de capital au service du développement territorial inclusif (outils de financement participatif).